

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Jocelyne VUILLEMIN

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Jocelyne VUILLEMIN, Xavier CLEMENT, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Damien BACQUET

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Dominique GEISSBUHLER, Fabienne DELACROIX, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 24 septembre 2021

2. Urbanisme

– Avis sur l'arrêt du PLUi de la CFD

3. Finances

– DM Budget Bois
– Achat terrain EPF
– Dépréciation de créances
– Fonds de concours 2021
– Subvention Familles Rurales
– Subvention Classe verte
– Téléthon 2021
– Tarif atelier distillation

4. Logements communaux

– Dénonciation conventions Palulos

5. Travaux

- Point sur les travaux en cours
- École
- Déneigement

6. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 24 septembre 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2021 est approuvé.

2. Urbanisme

Avis sur l'arrêt du PLUi de la CFD

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été arrêté par le Conseil communautaire en date du 31 août 2021.

Il est soumis aux personnes publiques associées à l'élaboration ainsi qu'aux communes membres pour apporter leur avis sur les pièces du dossier les concernant (plan de zonage de la commune, Règlement du PLUi et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP))

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'apporter ses avis et remarques si nécessaire sur les documents les concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents donne un avis favorable aux documents.

3. Finances

Délibération Modificative Budget Bois

Certains frais de bucheronnage sont dorénavant déduits des ventes de bois groupées et comptabilisés sur le compte 6288 en dépenses de fonctionnement. Ces dépenses n'ont pas pu être prévues au Budget prévisionnel. Il convient donc d'alimenter le compte 6288 à hauteur de 50 000 €. Les coupes de bois sont également plus importantes afin de palier à la crise des scolytes.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les crédits de fonctionnement sur le compte 7022 pour les coupes de bois à hauteur de 50 000 € et d'augmenter les dépenses de fonctionnement sur le compte 6288 pour les services extérieurs à la même somme.

Achat de terrain EPF

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a sollicité l'EPF dans le cadre d'un portage foncier en vue de réaliser un lotissement communal.

Suite à la signature de la convention opérationnelle, l'EPF a acquis pour le compte de la commune les biens auprès de M. et Mme Bernard GRESSET.

Les parcelles à bâtir étant sur le point d'être vendues, il est donc proposé au Conseil municipal de demander à l'EPF, la rétrocession des biens.

La rétrocession aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF majoré des frais engagés :

- Prix d'acquisition initial : 423 178.46 €
- Frais d'acte notarié initiaux le cas échéant.

Dans la demande de rétrocession ci-dessus, ne figure pas la totalité de la parcelle ZD numéro 112. Il manque 180m² correspondant à l'acquisition faite auprès de M. Damien GRESSET. Il conviendra de rajouter la partie de parcelle suivante :

- Prix d'acquisition initial : 6 300 €
- Frais d'acte notarié initiaux le cas échéant.

Dans un second temps, il conviendra de procéder à la rétrocession de la parcelle ZD numéro 120. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépréciation de créances

Les services de la Trésorerie ont recensé les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

15% de ces sommes doivent être provisionnées au compte 6817, soit un montant total de 158.44€. Les crédits n'étant pas ouverts, il convient de virer 200€ du compte 022 (Dépenses de fonctionnement imprévues) au compte 6817 (Dotation aux provisions).

Fonds de concours 2021

Un fond de concours est demandé par la commune de Courvières à la Communauté de Communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon pour un montant de 1 327.00 €.

La demande est validée par le Conseil municipal.

Subvention Familles Rurales

Dans l'attente d'informations budgétaires plus précises de la part de l'association, le Conseil municipal décide de verser un montant de subvention identique à celui de 2020 soit 17 499,05 €. Les municipalités de Courvières et Boujailles souhaiteraient rencontrer les responsables de l'association Familles Rurales afin d'échanger sur le mode contributif des communes pour les prochaines années.

Subvention Classe verte

M. GUERAIN, instituteur des classes de CM, a transmis une demande d'aide financière pour l'organisation d'une semaine en classe nature qui aura lieu du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 110 € par enfant.

Téléthon 2021

M. JEANNEY, organisateur de la manifestation Téléthon a informé la commune qu'un groupe de coureurs passera dans notre commune le samedi 4 décembre. Il n'est pas prévu cette année de pause à Courvières, toutefois le Conseil municipal souhaite soutenir cette démarche en accordant une somme de 100 €.

Tarif atelier distillation

Les charges inhérentes au fonctionnement de l'atelier de distillation sont en constante augmentation avec notamment une consommation d'eau élevée (6,5 m³/jour utilisé).

Les membres du Conseil municipal fixent les nouveaux tarifs qui seront applicables dès la campagne de distillation 2021-2022.

Habitant de la commune : 80 €/ jour

Personnes extérieures : 100 € / jour

4. Logements communaux

Dénonciation convention Palulos

Actuellement deux logements communaux font l'objet d'un conventionnement de type PALULOS. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler ces conventions. Elles devront être dénoncées par un acte notarié avant le 31 décembre 2021 (500 € par acte).

5. Travaux

Point sur les travaux en cours

- Lotissement

La réalisation du chemin piétonnier qui relie la rue des Essarts et la rue des Frênes finalise les travaux du lotissement. Le lot 3 espace vert attribué à l'entreprise CUENOT a fait l'objet de quelques modifications, certaines fournitures ou travaux n'ont pas été réalisés, à contrario, d'autres réalisations non prévues ont été décidées en cours de travaux.

Pour permettre de solder ces travaux, un avenant de 6 223,20 € HT est requis. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant.

- Etude Chaufferie

Le cabinet EEPOS a transmis les données énergétiques relativement précises pour les bâtiments de la Mairie et de l'École afin de connaître les travaux nécessaires pour atteindre la norme Effilogis. La norme Effilogis est une norme de performance énergétique qui permet d'obtenir des aides de la Région pour l'isolation de bâtiments.

Un premier constat laisse apparaître que des travaux conséquents seraient à réaliser pour atteindre la norme Effilogis pour la Mairie mais aussi pour l'École.

La prochaine réunion permettra d'échanger sur les propositions de chauffage et de réseaux de chaleurs envisageables.

- Aménagement du village

Le cabinet d'étude Au-Delà du Fleuve a présenté les principes d'aménagement à l'échelle du village puis par secteur. Les différents scénarios présentés ont fait l'objet d'échanges et de remarques qui seront prises en compte pour perfectionner ce projet.

Une rencontre sera organisée prochainement avec le cabinet d'étude afin d'échanger sur ce projet avec les membres du Conseil municipal.

- École

Des travaux de plomberie seront réalisés avec la pose d'un mitigeur et le changement du WC adulte par l'entreprise GUYOMARC'H pour un montant de 594 €.

Afin de sécuriser l'accès de l'entrée de l'école, une rampe d'escalier extérieure sera installée.

L'ordinateur utilisé par l'institutrice étant obsolète, un nouveau matériel a été acheté pour un montant de 615,83 € TTC.

- Déneigement

La commune louait depuis plusieurs années le tracteur appartenant à la CUMA pour effectuer le déneigement des voiries communales. La CUMA a décidé de se séparer de son tracteur au 1^{er} octobre 2021. Par conséquent, la Commune utilisera le tracteur appartenant à M. Christophe CATTET pour réaliser le service de déneigement. Le prix de location sera défini dans un contrat à hauteur de 45 € HT/heure. La prestation de déneigement continuera d'être effectuée par M. Stéphane JEANNERET.

6. Questions diverses

- Nomination :

Un correspondant Défense doit être nommé au sein du Conseil municipal. M. Bernard GIRARD accepte cette responsabilité.

Un référent ambroisie pour le village doit également être désigné. M. Maurice COURTEBRAS assumera cette obligation.

- Colis de Noël :

Le colis de Noël offert à nos aînés sera fourni par la Petite épicerie de Villers sous Chalamont. Ces colis seront remis à l'occasion de la séance du Club de l'Amitié le 16 décembre prochain.

- Sapin de Noël :

Mrs Xavier CLEMENT, Damien BACQUET et Benjamin LHOMME sont chargés d'installer le sapin de Noël sur la place du village.

- Patrimoine :

La croix située à proximité du réservoir d'eau en bordure de la RD9, lieu-dit "Au-dessus de la Croix" avait été enlevée lors des travaux sur cette voie départementale. Cette croix, une fois rénovée sera réinstallée.

- Conseil Communautaire :

Le prochain conseil communautaire aura lieu au Centre d'Accueil de Courvières le 30 novembre prochain.

- Adapéj :

La prochaine opération brioche aura lieu du 4 au 10 avril 2022, M. Christian KOVACIC est le référent pour la commune de Courvières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.